



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

SÉANCE DU 23 février 2024

Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni

Le 23 février 2024 à 19 H 00 dans la salle du conseil municipal, Mairie, 1 Impasse du Stade

Nombre de Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 11

Excusés : 2

Procuration : 1

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint, M. Eric HAETTEL, Adjoint ; MME Corinne ZAEPFEL Adjointe ; M. Yves BUCQUET ; M. Claude DUTT ; Mme Tania GOMRI MME Anita HETZEL ; M. Loris HOUDE ; M. Cédric KRAUSE ; Mr Philippe LAEUFER ; M. Luis SANCHEZ.

Excusés : Mme Estelle ALLENBACH ; M. Michel LUX

Absent avec procuration : M. Cédric KRAUSE, procuration à M. Pascal BERNHARDT

Mme Le Maire ouvre la séance à 19 H 00, contrôle les présences et les procurations. Elle vérifie que le quorum est atteint ainsi que la réception de l'invitation et de l'ordre du jour par l'ensemble des élus.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2023
3. Chasse Communale – nomination d'un estimateur de dégâts de gibier
4. Demandes de subventions – associations de Niedermodern
5. Demande de subvention Collège du Val de Moder
6. Projets d'investissements 2024
7. Rapport du conseil d'école du 22/02/24
8. Périscolaire – programme de travaux
9. Divers

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune des séances.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Loris HOUDE secrétaire de la présente séance.

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 décembre 2023

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant l'adoption définitive.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur,

► **Adopte**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2023

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

OBJET : CHASSE COMMUNALE : nomination d'un estimateur de dégâts de gibier

Vu l'article R.429-8 du Code de l'environnement, qui impose aux collectivités de nommer après accord du locataire de chasse, un estimateur chargé d'évaluer les dégâts causés aux cultures par le gibier autre que le sanglier ;

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période 2024-2033, et notamment son article 31 ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un estimateur de dégâts de gibier autre que sanglier sur le territoire communal ;

ENTENDU les explications données par Madame le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération, à A l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** la nomination de Monsieur Pierre ACKER, expert agricole domicilié à 67170 Bilwisheim, candidat, en qualité d'estimateur des dégâts causés aux cultures par le gibier autre que le sanglier sur le territoire communal de Niedermodern
- ✓ **PREND ACTE** que cette nomination vaut pour la durée du bail en cours et que la désignation formelle relève d'un arrêté municipal à intervenir

Débats : Mme Le maire explique que le cahier des charges prévoit la nomination d'un expert agricole avec l'accord du locataire de la chasse qui a approuvé ce projet de nomination en amont.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues en mairie et ci-dessous détaillées :

Football Club Niedermodern :

Le FCN a informé la commune des coûts de fonctionnement importants relatifs aux consommations d'électricité et d'eau. Mme Le Maire rappelle au conseil municipal, que dès lors qu'une association demande une aide financière à la commune, il est opportun de déposer une demande de subvention auprès de cette dernière en y joignant le compte rendu et le bilan financier de la dernière assemblée générale de l'association. Le conseil municipal, après en avoir débattu, et afin de pouvoir décider en toute objectivité de l'allocation d'une subvention et de son montant, sollicitera ces documents. Une décision sera prise ultérieurement.

Association Obou-D-Fils

L'association Obou-D-Fils, créé le 05 mai 2022, sollicite la commune pour l'obtention d'une seconde subvention afin de réaliser un atelier de couture avec des machines à coudre, surjeteuses et fournitures pour loisirs créatifs dans le but d'accueillir plusieurs personnes en même temps. Pour rappel, une première subvention leur a été versée en 2023 d'un montant de 500 €. Des documents complémentaires (bilan financier et compte rendu de leur dernière assemblée générale seront sollicités avant la prise de décision du versement d'une subvention.

Une Rose, Un Espoir – Secteur des 3 Vallées

L'association Une Rose Un Espoir, secteur des 3 Vallées, sollicite la commune pour une subvention afin de financer l'achat des roses qui seront distribuées lors de leur passage dans la commune. Pour rappel, cette association à but non lucratif, vient, par leurs actions, en aide à la ligue contre le cancer en Alsace.

APE, Les Enfants du Steinberg (Association des Parents d'Elèves)

L'APE, créée en 2021 a pour objet de développer des actions en faveur des enfants en coopération avec l'école pour permettre le financement des différents projets scolaires. La commune de Niedermodern soutient ces actions par différents moyens ainsi que par le versement de subvention.

Tout comme pour les deux autres associations de la commune, toute demande de subvention devra être accompagnée des comptes rendus et bilans financiers de l'année écoulée.

► Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De reporter la décision d'allouer une subvention au FCN en attente d'une demande écrite de leur part accompagnée du bilan financier et du compte rendu de leur dernière assemblée générale.
- De reporter la décision d'allouer une subvention à l'association OBOU-D-Fils en attente du bilan financier et du compte rendu de leur dernière assemblée générale.
- D'allouer une subvention de 500 € à l'association UNE ROSE UN ESPOIR, qui vient en aide à la ligue contre le cancer.
- De reporter la décision d'allouer une subvention à l'association des parents d'élèves LES ENFANTS DU STEINBERG en attente de leur demande écrite accompagnée du bilan financier et du compte rendu de leur dernière assemblée générale.

Débats : les débats se sont portés sur les conditions d'attribution des subventions aux associations. Mme le maire rappelle que les subventions ne sont pas forcément d'ordres financières mais peuvent être sous forme de mise à disposition gratuite de salle, de matériels, d'aide humaine etc. Il serait intéressant de fixer quelques règles et quotas quant à ces attributions. Dans un premier temps, Mme le Maire demandera aux associations de lui transmettre les comptes rendus financiers qui attestent de la conformité des dépenses et recettes effectuées.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS SCOLAIRES

Sur proposition de Madame le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

► D'allouer les subventions scolaires ci-après :

*** Collège du Val de Moder :**

- Séjour « A vélo vers la flamme olympique » du 26 au 28 juin 2024 (3 jours)

participation des élèves SCHNEIDER Louane, KRAUSE Mathieu et Baptiste, WENDLING Julie et FOISSET Arnaud , domiciliés à Niedermodern . Lors de cette sortie les élèves rejoindront Meisenthal à VTT, par les champs et forêts au départ du collège de La Walck, pour le passage de la flamme olympique le 27 juin 2024.

Subvention accordée de 5€ par jour et par élève.

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

OBJET : PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

En amont de la séance budgétaire, Mme Le Maire présente au conseil municipal les projets « investissements » pour l'année 2024 :

- Entretien du terrain d'honneur de football par l'entreprise HEGE pour un coût estimé de 5 964 € TTC

- Agrandissement du terrain d'entraînement de football : devis en cours
- Mise en place de panneau publicitaire lumineux pour un coût estimé de 15 000 € TTC
- Embellissement du rond-point à l'entrée du village pour un coût estimé de 8 800 € TTC
- Remplacement du bar/frigo de la salle des fêtes pour un coût de 3 038.40 € TTC
- Remplacement de la pompe à chaleur de l'École : estimé à 15 000 € TTC
- Création d'un City Stade pour un coût estimé de 90 000 € TTC
- Créer le futur lotissement Impasse Godar : permis d'aménager – frais estimés à 25 000 € TTC
- Achat d'illuminations de Noël : devis en cours

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE :

► de retenir les projets de :

- Entretien du terrain de football par l'entreprise HEGE
- Financement du nouveau bar de la salle des fêtes
- Réparation de la pompe à chaleur de l'école
- Aménagement du rond-point à l'entrée du village (coté Match)
- Réalisation du permis d'aménager du futur lotissement Impasse Godar
- Mise en place d'un panneau d'information lumineux
- Achat d'illuminations de Noël
- La création du city stade et de le construire sur le terrain à l'arrière de l'école

► AUTORISE Mme Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ces projets

► CHARGE Mme Le Maire de solliciter les subventions correspondantes

► d'inscrire les sommes nécessaires à leurs réalisations au prochain budget 2024.

► CHARGE Mme Le Maire de solliciter les subventions correspondantes

► d'inscrire les sommes nécessaires à leurs réalisations au prochain budget 2024.

Débats : les débats se sont portés sur :

- le fait que le football club a émis le souhait d'agrandir son terrain d'entraînement. A l'heure actuelle des solutions existent mais qui restent à étudier (cotés urbanisme, technique et financier).

- le changement d'emplacement du futur city stade à l'arrière de l'école. Cette idée a plu au conseil municipal qui y voit une réelle mesure d'accessibilité en toute sécurité pour les enfants de l'école et les administrés.

- le projet d'embellissement du rond-point près du Match. Ce projet a été présenté par Mr Pascal BERNHARDT, adjoint au maire et a sollicité l'enthousiasme auprès de l'assemblée. Ce projet d'arbre en structure métallique permettra au fil des saisons d'adapter les thèmes de décoration.

- le projet de préemption de la maison « Pfeiffer ». Le conseil se demandant quel en serait l'avantage. Mme Le Maire explique qu'il est intéressant de revendre par après ces parcelles constructibles ou de les utiliser pour d'autres projets communaux.

OBJET : RAPPORT DU CONSEIL D'ECOLE DU 22 FEVRIER 2024

Mr Eric HAETTEL, adjoint au maire, présente au conseil municipal le rapport du conseil d'école du 22 février 2024 :

Effectifs prévisionnels 2024/2025

A ce jour, cinq arrivées en petite section de maternelle et dix départs sont prévus. Les inscriptions en PS sont encore possibles.

Organisation scolaire

La semaine de 4 jours a été votée et maintenue à l'unanimité des membres du conseil d'école.

Sécurité dans l'école

Divers exercices incendie et attentat confinement ont été effectués. D'autres seront programmés. Le local stockage a été rangé au vu des prochains travaux pour le nouveau périscolaire

Sport

Diverses rencontres sportives ont eu lieu et d'autres sont d'ores et déjà programmées. Les séances de natation se sont bien déroulées dont les entrées et les déplacements ont été subventionnées par la commune. Les parents ont contribué également ainsi que l'APE.

Projets des classes

Sera reconduite la fête « des gens qu'on aime » qui consiste pour les enfants d'offrir deux objets fabriqués avec l'enseignant aux personnes de son choix (père, mère ou autre personne)

Tout au long de l'année diverses actions ont eu lieu tels que le passage du St Nicolas, les chants au marché de Noël, le passage du Père Noël, la galette des Rois, participation à la fête des aînés, intervention Monde et Nature sur le thème du cycle de l'eau, spectacle « Tous contes faits », semaine sans écran, participation concours des Petits Champions de la lecture.

D'autres actions à venir ont été présentées aux membres, tels que, concours de dessin, semaine de maths, représentation de danse, lecture, sortie au château de Lichtenberg, Chante-Mai, sortie à la maison rurale de l'Outre Forêt et au musée du Pétrole, organisation d'une semaine de l'Eau.

Fête scolaire

Aura lieu le 29 juin 2024 à la salle des fêtes de Niedermodern

APE Les Enfants du Steinberg

L'association, par leurs nombreuses actions, pourra subventionner une partie des sorties de fin d'année.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport d'école présenté par Mr Eric HAETTEL.

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

OBJET : PÉRISCOLAIRE – PROGRAMME DE TRAVAUX

Madame le maire présente au conseil municipal l'évolution du projet périscolaire à l'école de Niedermodern, projet financé entièrement par la Communauté d'Agglomération de Haguenau :

Les locaux actuels de l'école ne disposant pas d'un accueil périscolaire adapté, les enfants doivent se rendre, à pied à la maison de l'enfance du Val-de-Moder dans la commune déléguée de Pfaffenhoffen pour se restaurer. L'augmentation des demandes d'accueil en périscolaire n'est plus compatible avec les besoins du site. Par conséquent, la commune de Niedermodern met à disposition de la communauté d'agglomération de Haguenau des locaux permettant de développer l'offre périscolaire sur cette commune.

Ce projet poursuivra une logique de mutualisation des espaces entre l'école et l'accueil périscolaire, et d'implanter un espace de restauration (cuisine satellite avec self et salle de repas) pour l'accueil périscolaire.

Concernant la capacité d'accueil, compte-tenu de la fréquentation actuelle constatée dans le cadre d'une étude de sectorisation scolaire et au regard des prévisions d'effectifs de l'école, la capacité d'accueil du périscolaire pourrait évoluer et demander l'accueil de 40 enfants sur la période méridienne.

La réponse à ce besoin consiste donc à répondre aux manques notamment des espaces périscolaires et notamment d'un espace de restauration, tels que :

- Création d'un espace de restauration périscolaire en lieu et place de la zone non aménagée comportant une cuisine en liaison froide et une salle de restauration pour 40 enfants (2 services de 20 enfants)

- Création d'un bureau de direction dans le volume du hall
- Création d'une cuisine pédagogique intégrée à proximité de la salle de restauration
- Réalisation des travaux induits nécessaires au bon fonctionnement du périscolaire

Le planning prévisionnel se décline de la manière suivante (planning pouvant être soumis à variation selon les validations opérations) :

Consultation de maîtrise d'œuvre : février à mars 2024

Phase conception : mars 2024 à fin 2024

Passation des marchés de travaux : décembre à février 2025

Démarrage des travaux : février 2025 à juillet 2025

Livraison : août 2025

La part du budget global affectée aux travaux dont le maître d'œuvre a la responsabilité est fixée à 220 000 € HT

Ce montant comprend :

- les démolitions préalables dans le bâtiment existant
- les travaux de restructuration du bâtiment existant comprenant les travaux de réaménagement liés au projet, les travaux de mise aux normes;
- les équipements spécifiques prévus par le programme et spécifiés dans les fiches espaces ;
- les voiries et réseaux divers à l'extérieur du périmètre de l'opération jusqu'au branchements

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce programme de travaux.

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

OBJET : DIVERS

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le 23 mars 2024 au départ de la salle des fêtes à 8 H 30.

VITESSE DES VEHICULES

Au vu des vitesses excessives constatées dans la Grand Rue, le Conseil Départemental sera consulté afin de trouver une solution pour ralentir et sécuriser la rue.

CHEMIN AGRICOLE

La partie haute du chemin agricole qui monte derrière le lotissement sera remise en état.

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

FIN DE LA SÉANCE : 21 H 00

Le secrétaire de séance



Le Maire
Dorothee KRIEGER


